

gâtine et choisilles - pays de racan

La taxe des ordures fait grogner

Le collectif citoyen Gâtine Choisille-Pays de Racan vient d'être créé en réaction à une décision de la communauté de communes éponyme concernant l'augmentation de la taxe des ordures ménagères. « En octobre 2020, la Com'com' a pris rapidement la décision du choix d'imposition des ordures ménagères, applicable dès cette année, qui passe de redevance à taxe », explique Philippe Gautier, du collectif, avec Jean-Marc Chahinian, Nathalie Felten et Monique Royer.

Or, une taxe est calculée sur la base locative tandis que la redevance se base sur le nombre de personnes au foyer. Ce qui veut dire que désormais la taxe est calculée par rapport à la taxe foncière, donc le bâti, et non plus par rapport à ce qui est occupé. « À la campagne il y a beaucoup de bâti non occupé. Pour prendre l'exemple de ma voisine, veuve d'agriculteur, elle est seule mais le calcul est fait sur un important bâti comprenant des remises, une grange, même un poulailler... Il y a aussi de nom-

breuses personnes vivant seules dans une grande maison », explique Philippe Gautier.

Le collectif souhaite donc « en premier, une baisse du taux des ordures ménagères... et en second que la décision prise soit réexaminée ». Pour cela, il demande « qu'une réelle étude soit faite et que ses résultats soient rendus publics. Notre but être d'être pro-actifs et pas d'arriver après que tout ait été décidé à la va-vite ».

La taxe a été votée en octobre, c'est seulement en mars que son taux a été arrêté. « Quand on fait les calculs, elle va doubler pour une grande majorité. Dans mon cas, je vais passer de 180 à 270 euros. »

Face à la grogne des habitants, lors du dernier conseil communautaire, en mai, dans les questions diverses, celles des ordures ménagères a entraîné un débat d'une bonne demi-heure, les élus constatant qu'ils n'avaient pas percuté sur les conséquences d'un tel vote.

Le collectif précise qu'il « ne s'est pas créé juste pour la taxe

d'ordures ménagères. Avant 2026, il y aura la compétence de l'eau. Si elle est décidée avec autant de légèreté que celle des ordures ménagères, on craint le pire ».

Une question d'argent, certes, mais aussi d'environnemental. « Cette décision revient à dire aux gens, " Jetez ce que vous voulez puisque vous paierez en fonction de votre logement " », alors qu'une partie incitative, qui est possible, les encouragerait à faire un meilleur tri et réduirait forcément le poids des ordures ménagères, donc leur coût par habitant.

Pour se présenter mais aussi débattre de tout cela, le collectif citoyen Gâtine Choisille-Pays de Racan organise une réunion en visio, ce lundi, avec pour l'instant les 24 personnes qui ont adhéré et envoyé leur adresse mail.

Evelyne Bellanger

facebook.com/collectifcitoyengatineracan
Site web : collectifgatinercan.org/contact